



**Kolly Nicolas**

Achat par l'Etat des terrains de Favorol Papaux à Treyvaux ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 13.07.21

DEE

## Dépôt

### Dépôt

L'entreprise Favorol Papaux SA a été mise en faillite en avril 2020. Par la suite, ses actifs immobiliers, soit des terrains situés au centre de la commune de Treyvaux pour une surface totale de près de 20 000 m<sup>2</sup> ont été mis en vente par l'Office cantonal des faillites. Selon les informations sorties dans la presse, il semble qu'aucun acquéreur n'ait fait d'offre suffisante pour l'achat de ces terrains et que ceux-ci ont par conséquent été repris par la Banque cantonale de Fribourg.

L'entreprise Favorol Papaux SA a été un fleuron économique pour la commune de Treyvaux et la Haute-Sarine durant de nombreuses décennies. L'annonce de sa faillite a été un choc. Aujourd'hui, il y a lieu d'éviter que ces terrains deviennent une friche industrielle. Une partie de ceux-ci est déjà occupée par des locataires.

Cependant, ces terrains qui sont en zone d'activités, situés à seulement 5 km de la jonction autoroutière de Rossens, seraient idéaux afin d'être mis à disposition du canton pour la promotion foncière active. En parallèle, cela permettrait aux locataires actuels d'y demeurer.

Lors du débat portant sur la recapitalisation de blueFACTORY, le Conseil d'Etat a défendu sa vision pour le développement de blueFACTORY à savoir qu'il revenait également au canton de financer le développement de sites ayant un intérêt aussi communal (financement des prestations non rentables de blueFACTORY). Cette vision a cependant été rejetée majoritairement par les régions périphériques (5 districts sur 7). Aujourd'hui, par souci d'égalité de traitement et de cohérence, les critères pour le développement des sites immobiliers par l'Etat devraient être les mêmes pour l'ensemble du canton. De ce fait, et même si le site des terrains Favorol Papaux à Treyvaux ne présentait pas un intérêt cantonal majeur, il représente un intérêt régional important.

Au vu de qui précède, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il examiné l'opportunité pour le canton de Fribourg d'acquérir les terrains de l'entreprise Favorol Papaux SA à Treyvaux ?
2. Si oui, quelles sont les conclusions de cette analyse ? Si non, pourquoi celle-ci n'a pas été effectuée ?
3. Dans tous les cas, le canton de Fribourg ou l'Etablissement cantonal de politique foncière active est-il prêt à racheter ces terrains afin, d'une part, de les mettre à disposition d'entreprises souhaitant s'implanter dans le canton de Fribourg et, d'autre part, de maintenir les locataires actuels ?

4. Dans le cadre du développement de blueFACTORY, il est ressorti que le canton finance (indirectement via blueFACTORY SA) un nombre important d'activités non rentables bénéficiant avant tout à la Ville de Fribourg. Le canton est-il prêt à financer de telles activités, par exemple culturelles, également dans les régions périphériques et en l'espèce sur le site de Favorol Papaux SA si celui-ci est acquis par le canton ? Si non, pourquoi ?
-